

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29
Pouvoirs : 4

Date convocation : 23/11/2023
Affichage : 23/11/2023

Séance du **30 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 30 novembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Julian SUAOU, Sébastien BROUSSARD, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC à Sébastien BROUSSARD, Patrick RENOUARD à Virginie FOURNIER, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : ANIMATIONS 2024 AU SEIN DE LA MEDIATHEQUE :

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que l'association "Les Scènes Croisées" ont proposé aux acteurs du territoire (Commune de Langogne, CCHA Margeride et Association "Les Fadarelles") l'organisation de l'action artistique suivante au sein de la nouvelle Médiathèque :

➤ **KILLT - Ki Lira Le Texte** – Centre Dramatique Les Tréteaux de France

Judi 23 mai 2024 – Médiathèque du Haut-Allier

Horaire : - 14h00 (représentation scolaire)

Vendredi 24 mai 2024 – Médiathèque du Haut-Allier

Horaire : - 10h00 & 14h00 (représentation scolaire)

- 18h00 (représentation tout public)

Samedi 25 mai 2024 – Médiathèque du Haut-Allier

Horaire : - 10h30 & 18h00 (représentation tout public)

Durée : 45min - Dès 11 ans - Tarif : 12 € / 10 € / 6 €

Jauge : 15 personnes

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VALIDE la proposition d'animation au sein de la nouvelle Médiathèque telle que proposée.



ADOPTE le plan de financement proposé pour la mise en œuvre des représentations :

- 3 134, 30 € pris en charge par l'association "Les Scènes Croisées"
- 736, 92 € pris en charge par la Commune de Langogne
- 736, 92 € prise en charge par la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride

VALIDE la participation financière de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride à hauteur de 736, 92 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre les parties prenantes.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,

Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier

Le Président,

Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.